



divorce et appartement

Par **Pat74**, le **14/08/2019** à **20:40**

Bonjour, je devais acheter un appartement avant mon mariage, mon dossier a pris du retard , j'ai signé la vente le 04/08/2018 et je me suis marié le 28/07/2018, ma question:

En cas de divorce dans les mois qui viennent, devrège donner la moitié de la valeur de l'appartement à ma femme ou la moitié de ce que j'ai remboursé pendant la période de mariage?

Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **15/08/2019** à **10:54**

bonjour,

si vous avez acheté cet appartement étant marié, je suppose que votre conjoint a signé l'acte d'achat de cet appartement qui appartient à la communauté.

avez-vous fait mentionné sur votre acte d'achat le financement par des fonds propres de chacun des époux ?

si vous êtes mariés sous le regime légal de la communauté, les gains et salaires sont des biens communs, c'est donc la communauté qui rembourse le crédit.

salutations